

ces en eau du Canada, et aucun traité, aucune convention ni aucun accord portant sur cette exportation ne sera obligatoire à moins d'une autorisation du Parlement du Canada.»

Et en renumérotant l'article suivant en conséquence.

—Monsieur l'Orateur, il est sans doute étrange qu'à l'étape du rapport de cette très importante mesure—probablement l'une des deux ou trois plus importantes que nous ayons étudiées durant la présente législature—je prenne la parole en deuxième lieu, même si mon amendement porte le n° 25. Telle est la situation. L'argument invoqué par mon honorable ami, que j'invoquerai à mon tour et qui sera repris lorsque la Chambre examinera la motion n° 25, est l'un des plus importants que nous puissions formuler durant cette session. Puis-je signaler tout d'abord qu'à l'étape du rapport, les parlementaires doivent faire face à une étrange anomalie. Cette situation n'existait pas avant la mise en vigueur du nouveau Règlement. Auparavant, nous pouvions présenter notre thèse sans nécessairement être liés par le libellé exact des amendements. Maintenant, non seulement nous devons justifier la substance de l'amendement, mais aussi sa forme.

Quand je dis que nous devons les présenter dans les formes, je veux dire que le libellé doit se conformer à la teneur générale du bill et ne pas violer les principes généraux du style parlementaire. Je le signale parce que la proposition originale de mon ami à ma gauche ressemblait à un commandement qui aurait stipulé: Tu ne permettras pas à l'eau d'avancer. En d'autres termes, au lieu de soutenir que les cours d'eau intérieurs ne doivent pas être détournés, aux fins d'exportation, il aurait dit que les «eaux intérieures ne doivent pas être transportées». Je me trompe peut-être, mais quand on sait que l'eau ne s'arrête pas de couler, on ne pouvait accepter le principe qu'il défendait en ces termes. Néanmoins, le fond de l'amendement que propose mon ami me paraît tout à fait acceptable. C'est la proposition que je sou mets, mais sous une autre forme. La thèse que l'on soutient ici est que le Canada, qui est pourvu du quart ou du cinquième des ressources d'eau fraîche du monde entier, ne doit pas permettre que l'on vende cette richesse pour quelque considération secondaire.

• (4.30 p.m.)

Nous le savons parce que, comme résultat de leur expansion, nos voisins du Sud ont un besoin pressant de choses qu'ils ne possèdent

pas ou ne peuvent produire. Une chose dont les États-Unis ont un besoin urgent, c'est d'eau potable. C'est un besoin évident sur lequel les hommes d'État américains se penchent avec inquiétude. Ils cherchent des solutions satisfaisantes. Où les trouveront-ils? Où est la source susceptible de combler ce besoin? La réponse est évidente: au Canada. Sans aucun doute, la bonne eau potable est l'une de nos plus grandes ressources, quelque chose que les États-Unis n'ont pas et qui nous permettrait de faire des ententes profitables. Avides—pour ne pas dire assoiffés,—ils jettent leurs regards vers nous dans l'espoir de résoudre leur problème.

A mon avis, c'est un point qu'il faudrait faire ressortir pour que nous sachions quels obstacles s'opposent à nous et qu'eux se rendent compte que nous connaissons la situation. La Chambre est saisie des motions qui visent à amender ce bill. Qu'on nous assure que les eaux canadiennes qui se déversent dans un autre pays sont utilisées sagement et à bon escient, qu'elles ne sont pas bradées ou données pour rien. C'est une partie de nos richesses et sans elles ceux qui vivent de l'autre côté de la frontière sont désavantagés.

Si nous voulons, mon ami et moi, que la motion soit débattue à la Chambre, c'est que nous espérons voir le Canada tout entier affirmer, tout d'une voix, qu'il se veut bon voisin sans pour autant brader ou vendre son bien à vil prix. Nous établissons notre position, en tant que Canadiens. C'est dans cette optique que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) adoptera, je l'espère, l'une ou l'autre des propositions, ou les deux, et que nous affirmerons notre souveraineté sur ce qui est en train de devenir véritablement l'un des éléments les plus rares et les plus précieux du monde entier.

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement dire quelques mots au sujet de ce projet de loi et des deux amendements qui, je pense, devraient certainement y être apportés.

Il est très important de veiller à la conservation des eaux, afin que celles-ci demeurent aussi limpides que dans plusieurs cours d'eau du Canada. Pour les bien conserver, il faut que ce projet de loi renferme une mesure restrictive obligatoire en ce qui a trait au détournement ou à l'exportation des eaux.

Sans l'un ou l'autre de ces amendements, savoir les amendements n°s 6 et 25, le projet de loi n'atteindra pas, à mon sens, le but visé,